

MAIRIE D'AURADÉ

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 septembre 2022 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 09/09/2022	Conseillers en exercice : 15
Date d'affichage de la liste des délibérations : 20/09/2022	Présents : 13
	Votants : 14

Présents :

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Hélène, REY Hélène

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Jacques BALMISSE – Procuration à Monsieur Francis LARROQUE

Excusés n'ayant pas donné procuration :

Madame Estelle CASTAING

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Claude SERVAT

Ordre du Jour :

- C.C.G.T : Fixation des attributions de compensation
- C.C.G.T : Adoption du rapport d'activités 2021
- Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers
- Point rentrée scolaire
- Tableau des emplois
- Lotissement « Les Jardins du Sarailhé » : Vente des lots
- Réfection du chemin du Mouchan et du chemin vers Las Coumes
- Programme National Ponts : Mesure de sécurité sur un ouvrage d'art
- Cimetière : Avis reprise des concessions en état d'abandon
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00

- Approbation du PV de la séance du 07 juillet 2022 (séance précédente)

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	Décision adoptée à l'unanimité
---------------	------------	-------------	-----------------	--------------------------------

1. C.C.G.T : Fixation des Attributions de compensation

M. le Maire indique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 30/06/2022 pour :

- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale,

- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence Service d'Aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

- les révisions relatives à la commune de l'Isle-Jourdain

Monsieur le Maire lit le rapport de la C.L.E.C.T joint en annexe, aux membres de l'assemblée délibérante, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert des charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être déterminés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation de l'année 2022.

Conseil Municipal du 15 septembre 2022

	AC définitives 2020	CISPD	AC libre "reversement FPIC"	Ajout évaluation transfert Planif 2020	Retenue évaluation transfert Planif 2021	Ajout évaluation SAAD 2020	Retenue évaluation SAAD 2021	AC définitives 2021	Réévaluation MAD jeunesse J - 6 mois 2021	Part chargé de projet PVdd 25%	Retenue évaluation transfert Planif 2021	Retenue évaluation transfert Planif 2022	Retenue évaluation SAAD 2021	Retenue évaluation SAAD 2022	AC définitives 2022
AURADE	-19 723			3 380	-5 809	2 718	-1 863	-21 297			5 809	-3 234	1 863	-1 219	-18 078
BEAUPUY	15 355			1 188	-1 543	150	-541	14 609			1 543	-1 247	541	-370	15 076
CASTILLON SAVES	-17 579			2 093	-2 719	222	0	-17 982			2 719	-1 694	0	-318	-17 275
CLERMONT SAVES	562			1 262	-1 639	1 342	-1 510	16			1 639	-1 021	1 510	-2 166	-22
ENDOUFIELLE	26 460			3 323	-4 316	721	-793	25 396			4 316	-2 689	793	-3 204	24 612
FONTENILLES	642 404		7 286	17 122	-29 022	3 814	0	641 604			29 022	-13 855	0	0	656 771
FREGOUVILLE	-12 748			2 187	-2 841	2 105	-2 046	-13 343			2 841	-1 770	2 046	-1 167	-11 393
LIAS	112 638			3 035	-3 941	1 449	0	113 180			3 941	-2 456	0	0	114 666
L'ISLE-JOURDAIN	-597 974	12 580	17 926	31 182	-40 134	43 670	-40 443	-573 194	39 900	-10 618	40 134	-25 646	40 443	-41 180	-530 160
MARESTAING	572			1 676	-2 193	1 813	-2 714	-846			2 193	-1 362	2 714	-1 816	884
MONFERRAN SAVES	-31 789			4 863	-6 316	4 981	-5 330	-33 591			6 316	-3 935	5 330	-6 420	-32 300
PUJAUDRAN	-130 190		2 479	5 768	-7 492	3 619	-3 958	-129 775			7 492	-4 936	3 958	-7 270	-130 532
RAZENGUES	5 924			1 094	-1 421	612	-208	6 001			1 421	-1 166	208	0	6 463
SEGOUFIELLE	-127 019		2 829	3 558	-4 621	3 156	-3 825	-125 923			4 621	-2 879	3 825	-4 870	-125 226
TOTAL	-133 106	12 580	30 520	81 732	-114 006	70 372	-63 233	-115 144	39 900	-10 618	114 006	-67 889	63 233	-70 000	-46 514

799 944

818 472

-915 089

-864 986

AC>0 803 343

AC<0 -936 450

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
Vu la délibération n°12072022-105 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 adoptant à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T.

Vu la délibération n°12072022-106 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 fixant à l'unanimité les AC telles qu'indiquées ci-dessus,

- D'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- De fixer les attributions de compensation telles que décrites dans le tableau ci-dessus, à partir de l'année 2022

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
14	14	0	0	

Monsieur le Maire souhaite ajouter qu'il a demandé à ce qu'en bureau C.C.G.T soit examiné les Attributions de compensation pour le projet de photovoltaïque. En effet, ce projet apportera entre 10 000 et 11 000€ de fiscalité par an à la C.C.G.T. Il souhaite une réintégration de cette fiscalité sur le calcul des AC d'Auradé. Sachant que la C.C.G.T ne finance pas ce projet.

Il rappelle que suite à la signature du bail, la commune percevra chaque année un loyer d'environ 10 000€. Dans 20 ans, la commune aura le choix entre conserver les panneaux photovoltaïques ou récupérer les terres nues.

2. C.C.G.T : Adoption du rapport d'activités 2021

Monsieur le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine à son conseil municipal.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en conseil communautaire du 12 juillet 2022.

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2021 de la C.C.G.T,

Vu la délibération n°12072022-102, en date du 12 juillet 2022, dun conseil communautaire de la C.C.G.T adoptant le rapport d'activités 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2021 de la C.C.G.T
- De transmettre la présente délibération à la Préfecture du Gers

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
14	14	0	0	

3. Adoption des nouveaux statuts du Syndicats Départemental d'Energies du Gers

Vu l'article L5211-17 du CCGT

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal qu'il a été saisi par courrier par Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour une modification des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'acter cette modification qui porte essentiellement :

- Article 1 : changement de nom du « Syndicat Départemental d'Energies du Gers » en « Territoire d'Energies Gers.
- Article 2 : Ajout du paragraphe « le Syndicat a par ailleurs compétence pour intervenir en matière de production, de gestion et de valorisation d'énergies d'origine renouvelable, conformément à l'article 2.6 ».
- Création de l'article 2.6 qui fait référence à l'article L2224-32 du Code général des collectivités territoriales (CCGT)
- Article 7 : Suppression du 1^{er} alinéa sur les anciens statuts qui donnait la compétence « production d'énergie » au Syndicat au regard de la réécriture de l'article 2 dans un cadre réglementaire plus précis.
- Création d'un alinéa sur la prise de participations dans des sociétés commerciales et des sociétés coopératives conformément à l'article L2253-1 du CGCT
- Création d'un alinéa sur la maîtrise de la demande en énergie proposant ce service aux communes adhérentes et à leurs EPCI conformément aux dispositions de l'article L2224-37-1 du CCGT.

Enfin toutes les dispositions transitoires liées à la grande réforme statutaire qui a permis aux communes d'adhérer directement au Syndicat Départemental d'Energies du Gers, ont été annulées car devenues obsolètes car elles n'avaient plus lieu d'apparaître.

La représentativité, les périmètres géographiques, la gouvernance du syndicat sont inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le projet de statuts et décide de notifier sa décision au contrôle de légalité exercé par l'Etat et à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	Décision adoptée à l'unanimité
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. Point Rentrée Scolaire

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est faite avec trois classes. L'ouverture de la 4^{ème} classe a été officialisée le lundi 5 septembre. Le nouveau maître est arrivé le mardi 6 septembre.

Le mercredi, la journée a été dédiée aux changements et installation de la nouvelle classe. Voici la répartition :

- Monsieur AUTET : 15 CP
- Mme BELONI : 23 CE1-CM1
- Mme MIQUEL : 20 CE2
- Mme AUTET : 23 CM1-CM2

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait abordé le problème des locaux de la garderie et de la cantine. Il informe l'assemblée de la visite de Jeunesse et Sport et de Mme Montaut, Directrice du Service Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine le 25 août. Suite à cette rencontre il a été décidé de mettre en place 3 services à la cantine. La CCGT et Jeunesse et Sport voulait décaler les horaires de sorties de la pause méridienne mais le rectorat a refusé (obligation de conseil d'école extraordinaire). De ce fait depuis début septembre la pause méridienne est toujours entre 12h et 13h30 et 3 services sont proposés aux enfants.

Monsieur le Maire indique qu'il subsiste un problème de place pour le temps ALAE (matin-midi-soir). Plusieurs solutions sont envisageables :

- Utilisation de l'ancienne épicerie
- Utilisation de la cantine le matin et le soir

Solutions provisoires en attendant d'effectuer des travaux conséquents. Pourquoi pas créer une nouvelle cantine et réfectoire dans l'ancienne épicerie et ancien appartement de M. BOUAS.

Quelques élus sont contre l'utilisation de la cuisine qui pourrait engendrer des problèmes supplémentaires entre les agents communaux et intercommunaux. Mais aussi des problèmes d'hygiène.

Monsieur SERVAT propose de surélever le préau avec une structure en bois pour créer une nouvelle garderie. Mais cela ne résout pas le manque de place à la cantine pour deux services. La réflexion devra se poursuivre.

5. Tableau des Emplois

Monsieur le Maire informe les élus qu'avec l'ouverture de la 4^{ème} classe, des heures de ménages doivent être ajoutés à Mme VINUESA Martine qui passera d'un temps de travail annualisé de 30h50 à 31h50. Le tableau des emplois doit être modifié comme suit :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires
Secrétaire de Mairie	1	35	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Ressources humaines - Urbanisme - Accueil	Adjoint Administratif Rédacteur
Employés communaux au Service Technique	2	35	- Entretien des voies et des chemins - Entretien des espaces verts - Petits travaux sur les bâtiments communaux	Adjoint technique
Responsable cantine	1	31.50	- Gestion des repas de la cantine scolaire	Adjoint technique

			- Entretien des bâtiments communaux	
Agents d'entretiens	2	13.00 4.50	- Entretien des bâtiments scolaires et communaux	Adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de fixer les effectifs du personnel comme ci-dessus

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
14	14	0	0	

Les élus souhaitent assurer à Mme VINUESA que son travail est très satisfaisant.

6. Lotissement « Les Jardins du Sarailhé » : Vente des Lots

Monsieur le Maire indique que plusieurs lots ont été réservés. Le Conseil Municipal peut délibérer pour attribuer ces lots afin de signer les compromis de vente devant le notaire.

- Lot 2 : 837m² (130€m²) = 108 810€ - Mme Sylvie DANOS
- Lot 12 : 704m² (130€m²) = 91 520€ - M. BABALONI Florian
- Lot 8 : 954m² (110€m²) = 104 940€ - M. et Mme LEGRAND Harris et Flora
- Lot 13 : 920m² (130€m²) = 119 600€ - M. ASENSIO Sébastien
- Lot 9 : 844m² (110€m²) = 92 840€ - M. CASSARO Justin et Mme MAGLIOCCA Elise

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer le lot 2 d'une contenance de 837m² au prix de 108 810€ à Mme DANOS Sylvie
- D'attribuer le lot 12 d'une contenance de 704m² au prix de 91 520€ à M. BABALONI Florian
- D'attribuer le lot 8 d'une contenance de 954m² au prix de 104 940€ à M. et Mme LEGRAND Harris et Flora
- D'attribuer le lot 13 d'une contenance de 920m² au prix de 119 600€ à M. ASENSIO Sébastien
- D'attribuer le lot 9 d'une contenance de 844m² au prix de 92 840€ à M. CASSARO Justin et Mme MAGLIOCCA Elise

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
14	14	0	0	

Il convient d'annuler la délibération n°20220707-10 du 07/07/2022 attribuant le lot 6 à M. VINCKYER Grégory n'ayant pas de nouvelle de sa part depuis deux mois. Le lot est remis à la vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'annuler la délibération 20220707-10 attribuant le lot 6 à M. VINCKYER
- De remettre en vente le lot 6

Monsieur le Maire rappelle que le prêt doit être remboursé en avril. Si à cette date tous les fonds ne sont pas disponibles, il sera nécessaire de réaliser un deuxième prêt.

7. Réfection du chemin du Mouchan et du chemin vers Las Coumes

Monsieur le Maire présente les deux devis concernant la réfection du chemin du Mouchan et du chemin vers Las Coumes.

- STRIBAY TP : 25 508.64€ les deux chemins (reprofilage + bicouche)
- CARRERE : 42 264.40€ les deux chemins (reprofilage + bicouche)

Le devis de STRIBAY est validé.

8. Programme National Ponts : Mesure de sécurité sur un ouvrage d'art

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bureau d'étude APAVE a réalisé une visite de reconnaissance des ouvrages d'arts sur la commune.

L'ouvrage d'art dénommé Pont ancien de Mouchan, situé sur la VC 2 a relevé des défauts l'affectant. Un risque d'effondrement de l'ouvrage existe sous charges lourdes.

Dans un premier temps, le bureau d'étude préconise une mise en place d'une limitation de tonnage à 3.5 tonnes.

Et ensuite la réalisation de travaux (renforts et/ou remplacement) sur le tablier.

Monsieur le Maire demande aux agriculteurs d'être prudents lorsqu'ils l'empruntent.

9. Cimetière : Avis reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée le 25/10/2018. Après quatre ans, cette procédure s'achèvera le 30/09/2022.

La Mairie fera appel à un professionnel pour la reprise des concessions (exhumations...). Ensuite un nouveau plan du cimetière sera proposé. Cette opération aura un coût.

Mme BAYLAC demande si les cyprès vont bientôt être coupés ? Et si le mur va être réparé ?

Monsieur le Maire indique que ces travaux seront réalisés en 2023.

10. Questions diverses

➤ Circulation Village : Monsieur le Maire propose de passer toute l'agglomération à 30km/h (sauf la départementale). Un arrêté sera pris et les panneaux seront modifiés.

Monsieur POLIANI rappelle que le croisement cimetière/Sarailhé est toujours très dangereux. Avec le nouveau lotissement, la circulation sera plus importante. Il est nécessaire de faire quelque chose.

Monsieur le Maire indique que la rue de la Forge va devenir une voie sans issue et que des grosses pierres seront installées au départ de la voie.

➤ Eclairage Public : Monsieur le Maire propose d'éteindre les lumières dans le village. Les élus décident de couper de 23h à 06h00. Cela interviendra après le vide grenier.

➤ Subvention ADMR : Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de la Présidente de l'ADMR demandant une subvention destinée au financement des animations de la vie associative de l'ADMR. Cette association permet aux administrés de bien vivre chez eux malgré des problèmes de santé ou perte d'autonomie.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De verser une subvention exceptionnelle à l'ADMR d'un montant de 500€.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
14	14	0	0	

➤ Procédure de stérilisation de chats : Monsieur le Maire charge Mme BAYLAC et Mme LAVAUD de rechercher des cliniques pour stériliser les chats errants.

➤ City-Stade : Mme ANDRÉONI demande où en sont les travaux du city-stade ? L'entreprise EXEDRA doit commencer les travaux pour la dalle début octobre.

➤ Collecte des déchets : Mme ANDRÉONI demande où en est la situation ? Monsieur le Maire indique qu'après discussion avec le voisinage, le projet d'installer la collecte des déchets en face du cimetière n'est pas envisageable. Il rappelle que deux conteneurs ont été installés à Entorbe. Des travaux ont été réalisés sur le site du bas du village (Prade) pour rajouter d'autres conteneurs. Il faudra réfléchir pour le site de l'école. Mme ANDRÉONI indique qu'actuellement le site de l'école n'est pas suffisant. Dès le lundi les conteneurs sont pleins. Sachant que deux sont toujours inaccessibles.

M. CASONATO fera remonter l'information au SICTOM lors de la prochaine réunion de bureau.

➤ Salle des fêtes : Un appel à candidature pour le maître d'œuvre sera lancé pour la rénovation de la salle des fêtes. Monsieur POLIANI demande s'il sera possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Monsieur le Maire indique qu'au vue de la conception actuelle du toit cela serait compliqué. Monsieur LOUBENS demande si sur l'agrandissement cela est envisageable.

➤ Appartement M. BOUAS : Monsieur SERVAT demande où en est la succession de M. BOUAS ? Le notaire n'a toujours pas fait le nécessaire. L'appartement va être vidé et les affaires seront stocké dans un conteneur. Il faudrait que les associations vident aussi l'épicerie pour stocker au boulodrome.

➤ Hangar Poissonnet : Monsieur SERVAT demande s'il y a un droit de préemption sur la commune ? Il serait dommage de ne pas pouvoir préempter si le hangar Poissonnet était en vente ? C'est un local intéressant pour la mairie. Monsieur le Maire interrogera les enfants s'ils souhaitent vendre. Il questionnera la Communauté de communes pour mettre en place un droit de préemption sur une partie de la commune (centre du village).

➤ Service technique : Désormais tous les lundis, les agents communaux s'entretiendront avec le Maire pour faire le point des travaux de la semaine. Actuellement ils finissent de peindre l'extension du boulodrome.

La séance est levée à 23h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du 15/09/2022

1. C.C.G.T : Fixation des attributions de compensation
2. C.C.G.T : Adoption du rapport d'activités 2021
3. Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers
4. Tableau des emplois
5. Attribution du lot 2 dans le lotissement les Jardins du Sarailhé
6. Attribution du lot 12 dans le lotissement les Jardins du Sarailhé
7. Attribution du lot 8 dans le lotissement les Jardins du Sarailhé
8. Attribution du lot 13 dans le lotissement les Jardins du Sarailhé
9. Attribution du lot 9 dans le lotissement les Jardins du Sarailhé
10. Annulation de la délibération 20220707-10 attribuant le lot 6 dans le Lotissement les Jardins du Sarailhé
11. Attribution d'une subvention à l'ADMR

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

Le Maire,

Francis LARROQUE.



M. SERVAT Jean-Claude
Secrétaire de séance

